

**Mouvement National des Chômeurs et Précaires –  
M.N.C.P.**

17 rue de Lancry 75010 Paris

Tel. : 01.40.03.90.66 Mail : mncp.national@free.fr

Site : www.mncp.fr

**Formulaire de demande de 1<sup>ère</sup> adhésion au MNCP**

**Nom de l'Association :**

*Adresse :*

*Tel. :*

*Mail :*

*Site :*

***Après délibération de son Conseil d'Administration du :  
Demande son affiliation au MNCP (Mouvement National des Chômeurs et  
Précaires).***

***Date et signature du Président :***

**Infos à communiquer :**

**Coordonnées personnelles complètes du Président (adresse, tel et mail) :**

**Date de création de l'association :**

**Nombre de membres du CA :**

- % de sans emploi et précaires :
- % de « solidaires » :

**Date de la dernière AG :**

**Nombre d'adhérents :**

**Nombre de salariés :**

- Nombre de personnes :
- ETP :

**Nombre de personnes accueillies par mois :**

**Activités développées :**

✓	✓
✓	✓
✓	✓
✓	✓
✓	✓

**Avis du MNCP Régional s'il y a lieu :**

## **Rappel des conditions d'entrée et d'adhésion au MNCP :**

### **Art 6.1 bis des statuts : les conditions d'adhésion des membres actifs.**

Ont seuls la qualité de membres actifs, les associations qui :

- ✓ Rassemblent les chômeurs et précaires de leur territoire d'intervention,
- ✓ Incluent dans leurs statuts l'action en faveur de la défense » des intérêts des chômeurs et précaires conformément à l'objet de la Fédération,
- ✓ S'engagent par écrit (signature du Président et tampon de l'association), après accord du Conseil d'Administration de l'association locale, à adhérer aux statuts, règlement intérieur et chartes de la Fédération,
- ✓ Mettent en œuvre les orientations votées par l'assemblée générale de la Fédération,
- ✓ Participent, si elles existent, aux instances régionales.

Pour devenir membre actif de la Fédération, chaque association doit être agréée par le Conseil d'Administration de la Fédération.

***Les candidatures sont donc soumises au C.A. du MNCP (National). Et les associations candidates doivent respecter les principaux critères d'adhésion suivants :***

- ✓ *Payer une cotisation (15€ forfaitaires + 1€ par adhérent pour le National, auquel peut se rajouter une part pour l'Union Régionale) ;*
- ✓ *Transmettre annuellement au Siège ses documents d'A.G. (rapports, comptes et bilan, composition du nouveau CA) ;*
- ✓ *Participer aux activités de la Fédération (Formation, Défense des Droits, actions revendicatives) ;*
- ✓ *Respecter la charte du MNCP (ci-dessous) ;*
- ✓ *Faire de la Défense des Droits. Avoir un axe fort d'accès aux droits et de défense des droits individuels et collectifs ;*
- ✓ *Se situer clairement comme une association de chômeurs (et pas qui s'occupe des chômeurs) ;*
- ✓ *Organiser la solidarité collective entre les adhérents et sympathisants chômeurs.*

#### **Extrait de la charte du Mouvement :**

- *Etre la voix des chômeurs et des précaires.*
- *Associer services aux demandeurs d'emploi et défense collective des droits des chômeurs.*
- *Déclencher un vaste mouvement de solidarité active de toute la société en suscitant le partenariat.*
- *S'attaquer aux causes du chômage, et promouvoir des solutions comme :*
  - *Le partage du temps de travail et une juste répartition des revenus sans créer la précarité et la pauvreté,*
  - *D'autres modes de vie, de production et de consommation.*

#### **Pièces à joindre :**

- ✓ *La plaquette de présentation des objectifs de l'association,*
- ✓ *Les statuts à jour et signés,*
- ✓ *La copie du récépissé de la déclaration d'enregistrement de l'association à la Préfecture (ou de la publication au J.O.),*
- ✓ *La délibération de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration demandant l'adhésion,*
- ✓ *Le dernier compte de résultat et le bilan financier,*
- ✓ *La liste des membres du Bureau et du Conseil d'Administration.*